



3^{ème} CONCOURS REGIONAL FEMMES ET SPORT PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Règlement

Le Calendrier

- ◆ Dépôt des dossiers de candidature auprès de la DRDJS : **31 mai 2007**
- ◆ Sélection des dossiers par le jury régional : **première quinzaine de juin**
- ◆ Attribution des prix 10 000 euros de Prix : **troisième trimestre 2007**

Le règlement

ARTICLE 1 :

Le concours est accessible aux femmes et aux hommes, quels que soient leurs statuts, condition sociale et niveau de qualification. Les candidat(e)s mineur(e)s doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale de participation au concours.

ARTICLE 2 :

Un(e) candidat(e) peut prendre part aux 5 catégories du Prix. Le nombre de propositions est limité à une proposition par thème et par candidat(e). Un(e) candidat(e) ne peut bénéficier que d'un seul prix.

ARTICLE 3 :

Tous les dossiers sont recevables dès lors qu'ils s'inscrivent dans l'une des 5 catégories suivantes :

1- SPORT AU FEMININ : (ligue, comité départemental ou club) en matière de féminisation des postes à responsabilités (fonctions électives ou d'encadrement à titre bénévole ou professionnel) et/ou de développement de la pratique physique et sportive féminine.

2- SPORT FILLES ET CITES : qui récompense la meilleure stratégie ou action en matière de développement de la pratique physique et sportive -féminine ou mixte (hommes/femmes) dans les quartiers urbains sensibles.

3- ETUDE /RECHERCHE : Toute étude et recherche visant à mieux comprendre les besoins en matière de pratique des activités physiques et sportives féminines, amélioration de l'entraînement et de la performance, organisation du sport, encadrement, développement... .

4- COMMUNICATION/ MEDIATISATION : toute action, média, communication qui vise à promouvoir la meilleure image du sport féminin : presse écrite, reportage...

5- COUP DE COEUR : Qui récompense une personne pour son parcours et son investissement exemplaires, au plan territorial, en qualité de bénévole sur cette thématique, quelle que soit la nature de son engagement (dirigeant(e), arbitre, sporti(ve), éducateur(trice)...

ARTICLE 4 :

Seront pris en compte les projets réalisés sur la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 30 mai 2007

ARTICLE 5 :

La composition du jury est la suivante :

- Le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports
- Les Présidents des Comités Régionaux Olympiques et Sportifs PACA
- Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports PACA
- L'Inspectrice et cadres d'état chargés du dossier sport en Provence Alpes et Côte d'Azur
- Le Délégué Régional de la Jeunesse et des Sports pour la Côte d'Azur
- Le Président du Conseil Régional PACA ou son représentant
- La Déléguée Régionale aux droits des Femmes
- La Correspondante régionale de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports chargée du dossier « femmes et sports »
- Les Directeurs des Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports de Provence Alpes Côte d'Azur
- Les Membres du groupe régional Femmes et Sport en région PACA
- Des personnalités issues du monde sportif : sportive(s) de haut niveau, représentant(e) des médias, personnalités du monde artistique.....

ARTICLE 6 :

Les lauréat(e)s s'engagent, si leur projet est retenu et récompensé :

- à mettre à disposition leur réalisation qui pourra être utilisée comme support de communication, libre de droit au profit de la DRDJS PACA Jeunesse et sport,

ARTICLE 7 :

Les dossiers sont à renvoyer à : Délégation régionale de la jeunesse des sports
Bureau 3000, avenue Eugène Donadeï, Saint Laurent du Var, 06 706, Cedex

La date limite des dépôts des dossiers est fixée le 30 mai 2007 (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

ARTICLE 8

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel.

Les modalités d'attribution

Le concours femmes et sport Provence Alpes Côte d'Azur a pour but de reconnaître et féliciter femmes et hommes qui s'impliquent dans les domaines sportifs, économique, éducatif, artistique, universitaire et médiatique dans un but de promotion des femmes et des jeunes filles par le sport comme pratiquante ou dirigeante.

ATTENTION : En participant au concours, vous vous engagez à être présente le jour de la remise des prix

Votre correspondante : Marie-Christine Lanfranchi : téléphone, 04 93 195 186 :

FICHE DE CANDIDATURE

« 3^{ème} Concours femmes et sport, en région Provence Alpes Côte d'Azur »

REEMPLIR UNE FICHE PAR PROPOSITION

CATEGORIE 1 2 3 4 5 (entourer)

La candidature est présentée par :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Autorisation des Parents si mineur

Nom Prénom,
Qualité (père, mère, tuteur)

J'autorisené(e) le à candidater pour le concours « Femmes et sport en région Provence Alpes Côte d'Azur »

Date

Signature

Date d'envoi :

Signature :

A RETOURNER IMPERATIVEMENT

Le **30 mai 2007** dernier délai en **2 exemplaires** : tout dossier reçu après cette date ne pourra pas être pris en considération.

**DDRDJS Concours femmes et sports, Bureau 3000, avenue Eugène Donadeï,
06 706 Saint Laurent du Var cedex**

1- Curriculum Vitae du porteur du projet- Photo

2- DECRIRE PRECISEMENT LES ELEMENTS UTILES A LA COMPREHENSION DE LA CANDIDATURE

3- ORGANISME, ASSOCIATION(S), INSTITUTION(S), GROUPEMENT BENEFCIAIRE du PROJET – dire pourquoi cette candidature apporte un progrès

- dans la participation des femmes et des jeunes filles dans la pratique des APS
- ou la prise de responsabilité des femmes dans le mouvement sportif,
- ou dans l'amélioration de la mixité
- ou dans la compréhension, l'analyse de la place des femmes en Région PACA

4- Joindre tout élément permettant (réalisations, productions, presse....) d'éclairer la candidature

Instruction du dossier de candidature :

Avis du jury :